

La Sidra de la Semaine

ב"ה



17

37^{ème} année→ CHABBAT PARACHAT VAERA - 1^{ER} CHEVAT 5764 / 24 JANVIER 2004

Editorial

Une lumière pour tous

Nous voici arrivés à la fin du mois de Tévet et au moment où s'ouvre devant nous le mois de Chevat. Certes, celui-ci est un large espace spirituel dont chacun peut constater la richesse. Cependant, avant même d'y pénétrer, à son seuil, un jour souligne que l'on entre ici dans un domaine nouveau : le 1er Chevat. Le texte de la Torah le décrit en une phrase fulgurante : c'est ce jour-là que Moïse commença d'expliquer la Torah à l'ensemble du peuple.

On sait, bien sûr, à quoi cela fait référence. Moïse, alors que les Hébreux se préparent à entrer en Israël, leur rappelle tout ce qu'il ont déjà reçu ; c'est l'objet du cinquième livre de la Torah. Toutefois, cela va bien au-delà d'une sorte de répétition d'enseignements déjà entendus, comme une révision générale, même si une telle démarche est, en soi, déjà importante. De fait, Moïse explique le texte, dans les "soixante dix langues" des nations du monde, nous est-il précisé. Tout se passe comme si cette lumière née lors de la révélation au mont Sinaï devait, à présent, parvenir partout où vivent des hommes.

C'est en effet bien là la vocation de la Sagesse Divine. La Torah n'est pas limitée au domaine du spirituel, au royaumes les plus élevés de la pensée et de la méditation. Toute de grandeur et d'infini, elle est présente dans ce monde, dans la vie quotidienne et elle lui donne son sens véritable.

C'est précisément tout cela que marque le 1er Chevat. En un temps où certains croient pouvoir envisager un monde où le spirituel n'aurait plus droit de cité, une vie que la perte de sens condamnerait à l'éternelle à répétition des errements humains, cette date rappelle que la lumière de la Torah éclaire chacun, en tous lieux. Elle rappelle que, l'ayant reçue, nous en sommes les porteurs et qu'il nous appartient d'en incarner l'éclat jusqu'à ce temps où "la nuit brillera comme le jour", celui du Machia'h.

H. Nisenbaum

Vivre avec la Paracha

■ Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch ■

Serpents et bâtons

Moché et Aharon se présentèrent devant Pharaon et ils firent comme D.ieu l'avait commandé : "Aharon jeta son bâton devant Pharaon et ses serviteurs et il se transforma en serpent. Pharaon ordonna également cela à [ses] sages et sorciers...chacun jeta son bâton et ils devinrent des serpents ; mais le bâton d'Aharon avala leurs bâtons. (Exode 7:10-12)

La Torah met l'accent sur le fait que ce fut le bâton d'Aharon qui avala ceux des sorciers égyptiens. Nos Sages expliquent que puisqu'il est naturel qu'un serpent en avale un autre, D.ieu fit en sorte que le bâton d'Aharon avale les autres après qu'ils aient tous repris leur forme originelle et inanimée, démontrant ainsi l'impuissance des idoles d'Egypte d'une façon manifestement miraculeuse.

Mais le miracle de l'engloutissement du bâton est plus qu'un signe et un avertissement à Pharaon; il y a également une leçon à tirer ici, pour chacun d'entre nous, sur la manière dont nous devons faire face aux différents "Pharaons" que nous rencontrons au cours de notre vie. Les

voies de la Torah sont "des voies de douceur et tous ses chemins sont de paix", notre mission est de créer la lumière et non de combattre l'obscurité. Néanmoins, il est des temps où nous sommes forcés de nous résoudre à la bataille quand nous devons vaincre ceux qui cherchent à nous vaincre. C'est pourquoi, le doux berger d'Israël, Moché, et Aharon l'homme de paix par excellence, se retrouvèrent dans les rôles de "juge et châtieur de Pharaon" et des Egyptiens, écrasant leur puissance et oblitérant, l'un après l'autre, leurs dieux et leurs mythes. Mais quand il va en guerre, le Juif n'est pas un guerrier. Même quand il consume le serpent de l'ennemi, il n'est pas un serpent lui-même, lançant du poison et de la haine. Son instrument de vengeance est vide de ressentiment vengeur comme le bâton dur aussi dépourvu de rage guerrière que peut l'être un bâton sans vie.

Prenez-moi en compte
Pharaon dit : Je vous laisserai partir. Sacrifiez à votre D.ieu dans le désert mais n'allez pas trop loin. Priez pour moi. (Exode 8 :24)

Un 'hassid remarqua: l'âme animale



→ Chabbat Parachat VAERA

Horaires d'entrée du Chabbat

→ PROVINCE

> Strasbourg	16.56	> Nice	17.11
> Lyon	17.13	> Nancy/Metz	16.59
> Marseille	17.19	> Grenoble	17.13
> Bordeaux	17.38	> Montpellier	17.24
> Toulouse	17.34	> Lille	17.06

Paris & Région Parisienne

Entrée : 17h14 - Sortie : 18h26

à partir du dimanche 10 janvier

Heure limite du Chema : 10h48

Pose des Téfillines : 7h00

Vivre avec la Paracha

suite de la page 1

de l'homme qui comprend ses désirs matériels et égoïstes, sait qu'il est inutile d'essayer de dissuader un Juif de servir son Créateur. Aussi quand un Juif veut prier il ne tente pas de l'arrêter ; il tente plutôt de transformer son service en une autre entreprise égocentrique. Va, dit le Pharaon de l'intérieur, sers ton Dieu, mais ne va pas trop loin, ne perds pas de vue le monde dans lequel tu vis. Prie aussi pour moi, n'oublie pas mes besoins...

La météorologie de l'âme

Car la terre dans laquelle vous allez entrer pour en hériter n'est pas comme la terre d'Égypte d'où vous venez... C'est une terre de montagnes et de vallées, qui boit l'eau de la pluie des cieux. (Deutéronome 11 : 10)

Et Dieu fit tomber de la grêle sur la terre d'Égypte. Et il y avait de la grêle et du feu à l'intérieur de la grêle... (Chemot 9:23-24)

La pluie représente la relation réciproque entre le ciel et la terre. "ne vapeur se soulève de la terre" vers les cieux et les cieux la renvoient comme pluie qui "étanche la face de la terre". Cela représente la vérité spirituelle selon laquelle "un réveil d'en bas suscite un réveil d'En Haut", c'est à dire que Dieu répond aux efforts humains, à nos prières, nos aspirations et nos actes par de la nourriture d'En Haut. C'est la doctrine de la terre nourrie de pluie. Mais en Égypte, les choses étaient différentes. L'Égypte était nourrie non de la pluie qui tombait mais des eaux du Nil qui débordaient et inondaient périodiquement la terre. Il n'était pas non

plus nécessaire de labourer son sol: les eaux du Nil laissaient derrière elles une terre extrêmement fertile qui n'avait pas besoin d'être travaillée pour être semée.

L'Égyptien spirituel est celui qui ne reconnaît pas la source divine dans les bénédictions de la vie. Il croit que tout vient d'en bas, que tout ce qu'il a et a réussi, il ne le doit qu'à lui-même. Il ne voit pas non plus le besoin de "labourer" sa personnalité, il est bien comme il est.

Le feu et la glace

Quand la pluie tombe en Égypte, elle tombe en tant que grêle, une grêle constituée de glace à l'extérieur et de feu à l'intérieur.

Nous parlons souvent de personnalités "chaudes" et "froides". Une personne chaleureuse est quelqu'un d'affectueux, de passionné, d'ouvert, toujours prêt à tendre la main et à sourire à son ami. Une personne "froide" est réservée, égocentrique, indifférente au sort des autres. Mais la personne froide est aussi enflammée du feu de l'amour-propre, embrasée par des passions égoïstes. En fait, c'est son excès de chaleur intérieure qui est la cause de son extérieur glacial.

Quand il pleut en Égypte, ce qu'il tombe, c'est de la glace entourant du feu. Dans cette terre non cultivée où la source divine de l'eau est invisible et méconnue, la nourriture qui descend d'En Haut est pervertie en une source d'amour propre intense et d'une immense étrangeté entre l'homme et son prochain.

Extrait du journal du Rabbi daté "Vaéra 5702 (1942)"



Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Samedi 24 janvier - 1^{er} Chevat

Mitsva négative n° 352: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec le frère de notre père.

Mitsva négative n° 347: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des relations intimes avec la femme de notre prochain.

Mitsva négative n° 346: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir des rapports intimes avec une femme Nidda (impure) durant la période de son impureté, à savoir pendant sept jours pleins.

Dimanche 25 janvier - 2 Chevat

Mitsva négative n° 52: C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous marier avec des hérétiques.

Mitsva négative n° 53: C'est l'interdiction qui a été faite aux femmes d'épouser un homme ammonite ou moabite, même après qu'il s'est converti.

Mitsva négative n° 55: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'écarter les Égyptiens (du peuple d'Israël) et de nous abstenir de nous marier avec eux après leur conversion.

Mitsva négative n° 54: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'écarter (du peuple d'Israël) les descendants d'Esau, après leur conversion.

Mitsva négative n° 354: C'est l'interdiction qui nous a été faite à un Mamzer (enfant illégitime) d'avoir des rapports intimes avec une juive.

Mitsva négative n° 360: C'est l'interdiction qui a été faite à un homme dont les organes génitaux ont été endommagés, au point qu'il soit incapable de procréer, d'épouser une femme israélienne.

Mitsva négative n° 361: C'est l'interdiction qui nous a été faite de castrer un mâle de n'importe quelle espèce vivante, animal ou homme.

Lundi 26 janvier - 3 Chevat

Mitsva négative n° 361: C'est l'interdiction qui nous a été faite de castrer un mâle de n'importe quelle espèce vivante, animal ou homme.

Mitsva négative n° 362: C'est l'interdiction qui nous a été faite de choisir comme roi un homme qui n'est pas juif de naissance, même s'il est prosélyte.

Mitsva positive n° 38 : Il s'agit du commandement incombant au Grand Prêtre d'épouser une vierge.

Mitsva négative n° 160: C'est l'interdiction pour un prêtre d'épouser une femme divorcée.

Mitsva négative n° 158: C'est l'interdiction faite à un prêtre d'épouser une "Zona" (prostituée).

Mitsva négative n° 159: C'est l'interdiction pour un prêtre d'épouser une femme "deshonorée".

Mardi 27 janvier - 4 Chevat

Mitsva négative n° 353: C'est l'interdiction qui nous a été faite de chercher à avoir des contacts avec les femmes pour lesquelles il nous est défendu d'avoir des rapports intimes même si nous n'allons pas jusque là.

Mitsva positive n° 149 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les signes de pureté des animaux domestiques et du gibier, soit des bêtes qui ruminent et ont le sabot fendu, ce qui les rend aptes à la consommation.

Mercredi 28 janvier - 5 Chevat

Mitsva positive n° 150 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les indices de pureté chez les oiseaux, dont seuls certains sont autorisés à la consommation

Mitsva positive n° 151 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les indices de pureté chez les sauterelles.

Mitsva positive n° 152 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de rechercher les indices de pureté des poissons.

Mitsva négative n° 172: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer une bête impure, domestique ou sauvage.

Mitsva négative n° 174: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger un oiseau impur.

Jeudi 29 janvier - 6 Chevat

Mitsva négative n° 173: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer des poissons impurs.

Mitsva négative n° 175: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger des insectes ailés.

Mitsva négative n° 176: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer ce qui rampe sur le sol.

Mitsva négative n° 177: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer des petits animaux rampants qui se développent dans des substances organiques en décomposition.

Mitsva négative n° 178: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger des êtres qui se développent dans les graines et dans les fruits.

Vendredi 30 janvier - 7 Chevat

Mitsva négative n° 179: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger un être rampant quelconque, qu'il soit aquatique, ailé ou terrestre.

Mitsva négative n° 180: C'est l'interdiction qui nous a été faite de manger un animal mort naturellement.

Mitsva négative n° 188: C'est l'interdiction qui nous a été faite de consommer la chair d'un taureau condamné à la lapidation, même s'il a été abattu rituellement avant d'avoir été lapidé.

Minoritaire mais toujours prêt

Dans toute l'armée américaine, il n'y a que quelques centaines de Juifs orthodoxes. Je suis un de ceux-là.

Je suis né à Kiev, en Ukraine, mais en 1976 à l'âge de cinq ans, j'ai émigré vers les Etats-Unis avec mes parents et ma sœur.

Ma famille n'était pas pratiquante, mais, grâce à Loubavitch, gardait un contact avec le judaïsme. Nous fréquentions la synagogue 'Habad de Seattle pour les fêtes. Les 'Hassidim 'Habad se sont beaucoup occupés de notre famille et ont contribué à former ma fierté d'être juif.

En été je fréquentais le centre aéré Loubavitch de Seattle dont le directeur était Rav Yehezkel Kornfeld. Je crois que ma carrière militaire a commencé dans ce centre aéré puisque nous étions appelés Tsivot Hachem, les jeunes soldats de l'armée de D.ieu (organisation fondée par le Rabbi), chargés de répandre la lumière de la Torah autour de nous.

Enfant, j'avais toujours voulu servir mon pays. De nature, je suis strict et je n'ai jamais fait quelque chose à moitié. C'est pourquoi j'avais décidé d'intégrer la meilleure force armée du monde, le corps des Marines américains.

La réaction typiquement " mère juive " est : " Qu'est ce qu'un brave garçon juif va faire dans les Marines ? " Mes parents qui avaient fui l'Union Soviétique pour m'éviter d'être enrôlé dans l'armée soviétique pensaient que j'étais devenu fou. Je n'en avais cure. Quatre jours après mon dix-huitième anniversaire, je me suis inscrit au centre de recrutement des Marines à San Diego.

Au troisième jour d'une expédition, alors que nous étions assis en carré, un officier est monté sur l'es-trade et a demandé : " Que les Juifs se lèvent ! "

Imaginez mon angoisse ; je me suis dit : " Ça y est, la persécution des Juifs va commencer ! " Je fus le seul à me lever parmi mes 87 compagnons d'arme. L'officier me dit de me rendre chez le Major, à quelques mètres de là, ce que je fis, nerveusement il faut bien le dire.

J'effectuai le salut militaire et me présentai au major : " Soldat Ekshtut, à vos ordres ! " Je n'oublierai jamais ses premiers mots : " Savez-vous que vous représentez un dixième d'un centième des effectifs des Marines ? " Il se présenta : " Major Goldberg ", et expliqua que seulement un Marine sur mille est juif. Puis il m'invita à assister à l'office du vendredi soir à l'aumônerie de la Marine. J'ai accepté.

J'ai servi à l'étranger, dans des lieux exotiques comme Okinawa, la Corée, les Philippines et le Bangladesh. Durant la première Guerre du Golfe, j'ai servi pendant sept mois sur un bateau dans le Moyen-Orient. En hiver 1990, j'ai allumé les lumières de 'Hanouccah au milieu du Golfe persique.

Après quatre ans de service actif, j'ai effectué des périodes de réserve : un week-end par mois et deux semaines par an. J'avais entre temps obtenu mon diplôme d'ingénieur civil puis j'ai passé quelques mois en Israël où j'ai décidé d'étudier davantage ce que signifie le fait d'être juif.

De retour à Seattle, j'ai repris mes études. Je me rendais chaque Chabbat à la synagogue, comme par hasard celle de Rav Kornfeld ; je mettais les Téfilines chaque matin et j'essayais de manger cachère. Malheureusement, je ne pouvais pas respecter le Chabbat lors des week-ends où j'étais de réserve. Ce n'est pas que je n'en avais pas le droit – au contraire ! Plus je devenais pratiquant, plus mes supérieurs et mes camarades déployaient des efforts pour m'aider. Mais pour les réservistes, le samedi était le jour où se déroulaient les exercices principaux.

Il était temps que je prenne ma décision : quitter le corps de Marines que j'adorais ou rester au prix d'un Chabbat par mois. Après treize ans de bons et loyaux services, je décidais de respecter Chabbat et donc de quitter l'armée.

D.ieu nous guide. Il s'avéra par la suite que mon activité militaire n'était pas terminée. Deux mois après que j'ai quitté les Marines, une nouvelle

occasion se présenta.

Rav Brett Okman et sa famille passèrent Souccot dans notre synagogue. J'appris qu'il était lieutenant-colonel de l'armée de l'air et aumônier des forces actives à la base aérienne de Mc Chord, près de Seattle. Il me suggéra de postuler pour la place d'aumônier assistant des réservistes de l'Armée de l'air. Il m'assura qu'on accueillerait avec joie un Juif orthodoxe et qu'on se mettrait en quatre pour me permettre de pratiquer mon judaïsme et, en particulier, le Chabbat.

En mars 2002, j'intégrai l'armée de l'air comme assistant de l'aumônier. Maintenant je peux accommoder mes deux passions : Chabbat et le métier militaire.

De plus, et c'est sans doute ce que j'apprécie particulièrement, je peux aider d'autres Juifs à l'armée à mieux pratiquer leur judaïsme, ainsi d'ailleurs que les fidèles des autres religions.

Je continue d'étudier et de développer mon identité juive. Je fais même partie du comité de la synagogue de Rav Kornfeld.

Cependant je peux affirmer haut et fort : ce que j'ai appris chez les Marines m'a aidé dans mon judaïsme. J'y ai appris la discipline et le sens des responsabilités, le respect dû à des supérieurs, la valeur du travail en équipe, l'importance de la famille et de la communauté, la fierté et l'estime de soi. En étant chargé par le véritable commandant en chef, c'est-à-dire D.ieu, de se lever tôt pour aller à la synagogue, mettre les Téfilines, prier trois fois par jour, manger cachère et fréquenter la communauté juive, on acquiert quelques-unes des qualités requises pour l'armée. Porter la Kippa et les Tsitsit ressemble fort à un uniforme et prouve qu'on est " de service ".

Je continue d'explorer et de pratiquer mon judaïsme. (À suivre).

Mikhail Ekshtut
sgteks@tranplaneng.com
traduit par Feiga Lubecki

Étincelles de Machia'h

■ Le sens de l'étude

Dans sa description du temps de Machia'h, Maïmonide (Michné Torah, Hil'hot Mela'him, chap. 12 Hala'ha 5) affirme: "l'occupation du monde entier sera seulement de connaître D.ieu". Si l'idée paraît claire, un point demande cependant à être explicité : pourquoi est-il précisé "seulement"? Sur quoi ce mot insiste-t-il?

En fait, Maïmonide vient ici nous indiquer qu'en ce nouveau temps, on ne cherchera pas la connaissance pour un autre but, même louable, que celui de comprendre la Torah. C'est alors que se réalisera complètement la notion d'étude de la Torah pour la Torah elle-même. En effet, puisque les hommes continueront d'accomplir les commandements de D.ieu, ils devront savoir comment les faire. Mais, comme la perfection caractérisera le monde, étudier dans ce but une unique fois sera suffisant. C'est pourquoi la poursuite de l'étude n'aura pas d'autre motif que l'étude elle-même, pour "grandir et embellir la Torah". (Isaïe 42 :21)

H.N.

FABRICANT VENTE DIRECTE

LAMYLITERIE

DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

MATELAS GARANTIS SANS CHAATNEZ

**Matelas - Sommiers
Banquettes - Clic-clac
Futons - Couettes
Lits électriques**

Jusqu'à **50%** moins cher, que leurs équivalents griffés

Fabricant depuis 70 ans, au service de la Communauté
Spécialiste du lit jumeau avec assemblage exclusif

Spécialiste du lit jumeau conforme à la Halaha avec système d'assemblage exclusif

Ouvert du Dimanche au Vendredi
Fermé le Samedi

PARIS 1975
2003

01 47 00 73 55

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille

LE COIN DE LA HALA'HA

En quoi consiste la Mitsva de prêter de l'argent?

C'est un commandement positif de la Torah (Exode 22. 24) de prêter de l'argent à un Juif pauvre. De fait, la Mitsva serait plutôt de lui donner l'argent mais s'il ne veut pas accepter la Tsédaka (charité), on lui prêtera cet argent, sans intérêt.

Prêter de l'argent est encore une plus grande Mitsva que de donner car on peut aussi prêter à une personne riche, qui a provisoirement besoin d'argent.

Il est préférable de prêter à un pauvre plutôt qu'à un riche, aux gens de sa ville plutôt qu'à ceux d'une autre ville.

Il est interdit de faire pression pour récupérer son argent si on sait que l'emprunteur n'a pas de quoi rembourser. Par ailleurs, celui-ci a la Mitsva de tenter de rembourser au plus vite et ne doit pas repousser l'échéance s'il a de quoi payer.

L'emprunteur veillera à bien utiliser l'argent et à ne pas le gaspiller, même s'il sait (ou s'imagine) que le prêteur est riche et n'a pas besoin de cet argent actuellement.

Il convient de noter sur papier les mouvements d'argent afin de ne pas en venir à réclamer des sommes qui auraient déjà été remboursées.

F. L. (d'après Rav Yossef Kolodny)

19^{ème} CONGRÈS RAMBAM FRANCE

800^{ème} Anniversaire du Rambam

Médecine - Dentaire - Pharmacie - Biologie
Organisé par RAMBAM France

DU DIMANCHE 22 FÉVRIER AU DIMANCHE 29 FÉVRIER 2004

CROISIÈRE SUR LE
COSTA MEDITERRANEA
caché sous la surveillance du Rav Cremisi Ephraïm Chlita d'Epinay-sur-seine

Inscriptions et renseignements:
Excellence Evènements

34, rue Poncelet 75017 Paris - Tél: 01 47 63 33 32

licence. 075.03.0013.gar.APS

Eden Sea Pessa'h

du 4 au 14 avril 2004

A Palma de Majorque (Baléares)

Hôtel Playa Garden **** face à la mer
Sous le contrôle du Beth Din de Nice

- ✓ Pension complète *all inclusive*
- ✓ Suites spacieuses et luxueuses
- ✓ 2 piscines, sauna, jacuzzi, excursions, kid club
- ✓ offices et seder animés par le Cantor Raphaël Cohen

Tél: 01 42 09 00 16
www.edensea.com

AUTO 770

Achat Vente Reprise Véhicule
Occasion toutes marques

Ouverture du Dimanche au Vendredi
(fermeture avant Chabbat)

- ✓ Grand choix
- ✓ Prix attractifs
- ✓ Facilités de paiements



Demander Avraham

Port: 06 20 75 90 64

LE BETH LOUBAVITCH

association reconnue d'utilité publique
est habilitée à recevoir les dons et les legs

**Soutenez l'action du Beth Loubavitch
et profitez du nouveau barème de déduction fiscale**

Pour les particuliers:

Les dons faits au profit du Beth Loubavitch offrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 60% du montant de vos dons plafonnés à 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises:

Les entreprises sont autorisées à déduire de leurs revenus imposables, dans la limite de 5% de leur chiffre d'affaires, leurs dons au profit du Beth Loubavitch

*A la mémoire de
Chmouel ben David ע"ה Ellouz*

décédé le Roch Hodech Chevat 5736

ת. נ. צ. ב. ה.

*Puisse Son âme reposer au Gan Eden
auprès de tous les Tsaddikim*



Necheï Oubnot Habad



Le Comité du Chir Lamaalot

au service de la communauté depuis 15 ans



informe les futures mamans
et les mamans de nouveau-nés
qu'elles peuvent se procurer gratuitement

UN CHIR LAMAALOT
(psaume à valeur protectrice pour l'accouchement et le nouveau-né)

ET UN GUIDE "ÉDUCATION DÈS LA NAISSANCE"

au Beth Loubavitch: 8, rue Lamartine 75009 Paris
Tél: 01 45 26 87 60.

*Si vous désirez une visite en maternité,
vous pouvez vous adresser à Mme Léa Celnik au 01 42 38 19 67*

Très bientôt,
les pièces en Franc
déposées dans votre boîte de Tsédaka
vont perdre définitivement leur validité

Merci de les rapporter rapidement au

Beth Loubavitch

8, rue Lamartine - Paris 9^{ème}

de nous contacter par téléphone

OU au 01 45 26 87 60

Nous nous ferons un plaisir
de venir les chercher

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat